



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT
DU 21 JANVIER 2021**

*_*_*

I- Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur a présenté un exposé sur la plateforme numérique des Centres Régionaux d'Investissement.

*_*_*

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

1. Projet de décret n° 2.20.866 instituant des mesures particulières relatives à la situation de certains professeurs agrégés de l'enseignement secondaire qualifiant et professeurs de l'enseignement secondaire qualifiant.

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2.20.950 pris pour l'application des articles 2.544 et 7.544 de la loi n° 15.95 formant code de commerce.

Approuvé sous réserve d'examiner les observations soulevées à son sujet.

3. Projet de décret n° 2.19.871 modifiant le décret n° 2-14-267 du 21 moharrem 1437 (4 novembre 2015) fixant les conditions et les procédures de la gestion, du tri et de l'élimination des archives courantes et des archives intermédiaires, et les conditions et les procédures du versement des archives définitives.

Approuvé

*_*_*

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur de l'École Supérieure de l'Éducation et de la Formation à Kénitra ;
- Le Directeur de l'École Nationale Supérieure de Chimie à Kénitra ;
- Le Doyen de la Faculté d'Économie et de Gestion à Kénitra ;
- Le Doyen de la Faculté des Langues, des Lettres et des Arts à Kénitra ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales à Kénitra ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques à Kénitra ;
- Le Directeur de l'Institut des Métiers de Sport à Kénitra ;
- Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Oujda ;
- Le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie à Oujda.